



## **Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juillet 2022, 20h00 à la halle polyvalente de Coeuve**

Convocation : par le Journal Officiel n° 23 du 24 juin 2022, ainsi que par tous ménages

Président : Jacques Maillat

Scrutateurs : Grégory Champion et Debora Racheter

Ayants-droits : 28

Rappels de M. le Président : L'assemblée est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leurs identités. Article 20 du règlement communal d'organisation sur les interventions. Suite à une directive du Délégué aux affaires communales, les noms des citoyens qui prennent la parole ne figurent plus sur le PV disponible sur le site internet et au panneau d'affichage. Les noms sont uniquement mentionnés sur la deuxième version consultable au secrétariat. Les membres des autorités communales ne sont pas concernés.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 avril 2022.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Information sur l'avancement du dossier « Réhabilitation du bâtiment Milieu du Village 46 » (anciennement bâtiment Theubet).
4. Divers.

Au vote à mains levées, l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente.

### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 avril 2022

Aucune demande d'ajout ou de modification. Au vote à mains levées, le procès-verbal est approuvé à la majorité évidente.

### 2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021, ainsi que les dépassements budgétaires.

M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert, qui lit le texte explicatif mentionné sur la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président cède la parole à M. le Maire Benoît Bleyaert, qui lit les dépassements budgétaires.  
M. le Président ouvre la discussion de détail.

Comme il n'y a aucune question et avant de céder la parole pour la lecture des comptes, M. le Président propose de lire uniquement les chiffres en gras selon la situation des comptes jointe à la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, cette proposition est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert qui donne lecture des comptes 2021 et du rapport de la fiduciaire. Les comptes 2021 bouclent avec un excédent de produits de 32'568.26 CHF.

M. le Président ouvre la discussion.

À un citoyen qui demande des précisions sur l'apport lié aux impôts, Benoît Bleyaert répond qu'il est difficile d'estimer les rentrées fiscales, elles ne peuvent être maîtrisées. La commune reçoit des informations sans plus de précisions en raison de la protection des données.

À un citoyen qui demande des précisions sur les parts, Benoît Bleyaert compare les chiffres avec les autres années, répond que selon la prévision cantonale la commune aurait dû toucher 200'000.— CHF de moins. Les rentrées fiscales dépendent des arriérés et des décisions définitives de taxation. On ne peut détailler ce qui est comme rentrée classique ou exceptionnelle.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 2 qui est approuvé à la majorité évidente.

### 3. Information sur l'avancement du dossier « Réhabilitation du bâtiment Milieu du Village 46 » (anciennement bâtiment Theubet)

M. le Président explique qu'il n'y a pas de vote, entendu qu'il s'agit d'une information. Il cède la parole à Pierre-André Henzelin, Président de la commission de construction.

Pierre-André Henzelin, Président de la commission construction qui gère le dossier, lit le texte explicatif mentionné sur la publication officielle. Il précise que le bureau Bleyaert et Minger SA a été mandaté comme bureau d'architecte.

Pierre-André Henzelin explique que plusieurs variantes ont été discutées, selon le cadre légal de la zone, de la conception du bâtiment, de la protection du paysage et culturelle, entendu que la parcelle est en zone de protection d'importance nationale. Il y a des possibilités de rénovation mais il y aura plus d'exigences. Le volume du bâtiment et le bois seront conservés, des places de stationnement et une zone de rencontre sont prévues. Il est prévu d'installer l'administration au rez-de-chaussée, afin d'y faciliter l'accès, et le bâtiment communal actuel sera affecté uniquement pour l'école et l'UAPE. L'avant-projet a été salué par Patrimoine. Par le biais d'un plan, Pierre-André Henzelin détaille les locaux par étage, la conservation du magasin, une salle commune, l'administration, un local technique, une cave, et les appartements de 3 pièces à 5,5 pièces. La zone étant trop humide, un sous-sol est impossible. Les communes ayant des exigences minergie plus importantes qu'un privé, un bureau spécialisé sera mandaté. Le Conseil communal et la commission de construction ont voulu donner une information et non pas un projet ficelé.

M. le Président ouvre la discussion.

À un citoyen qui demande s'il y a eu des discussions sur des appartements à loyers modérés, pour personne à mobilité réduite ou pour un cabinet, Benoît Bleyaert répond que ces points ont été discutés, que des appartements seront garantis pour personne à mobilité réduite et les normes SIA 500 prises en compte. Selon la position du bâtiment, il n'est pas possible d'obtenir 100% des appartements adaptés et que pour les loyers modérés, des calculs seront réalisés. Concernant la sauvegarde d'un appartement d'urgence, en 10 ans aucune demande n'a été faite auprès de la commune, donc ce n'est pas prévu. Dans le cadre d'un cabinet, il faut prendre en compte la zone qui est en utilité publique et la fonction de l'activité, accessoire ou non.

Un citoyen, membre de la commission, confirme les propos et que la majorité des membres n'a pas souhaité de logement à loyers modérés. Depuis 2022, il n'y a plus d'aide fédérale pour ce genre de logement. Pour lui, ce point devra à nouveau être discuté.

À une citoyenne qui demande avis sur le trafic en raison de la proximité des écoles, Benoît Bleyaert répond que le fait que les infrastructures soient centrées est une force, mais confirme que le stationnement est déjà limité actuellement. Il précise qu'une discussion est en cours pour que la commune achète une partie du terrain derrière le bâtiment, afin d'obtenir de l'aisance pour y créer une zone de stationnement. Le Conseil communal et la commission de construction sont conscients qu'une solution doit être trouvée.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président clôture le point.

#### **4. Divers**

M. le Président cède la parole à l'assemblée.

En vue des élections communales de cet automne, Benoît Bleyaert rappelle le délai pour le dépôt des actes de candidatures au sein de l'exécutif et législatif communaux.

À une citoyenne qui s'interroge sur le fait que le bilan n'a pas été présenté, Benoît Bleyaert répond que la présentation doit être digeste et synthétisée pour être intéressante, mais que le bilan est à disposition et que si la demande est faite pendant le débat du point concerné, il peut être présenté. À une citoyenne qui demande si le Conseil a une politique énergétique, Benoît Bleyaert répond que la commune a l'obligation de rendre un Plan d'Action Communal, relatif aux installations actuelles et futures. La commune n'est pas en retard, vu son chauffage à distance à pellets qui devra être remplacé dans le futur, le nouveau bâtiment qui en tiendra compte et d'autres projets qui suivent. Il explique que beaucoup de propriétaires privés posent des panneaux solaires et que le Conseil s'est posé la question d'en installer sur un bâtiment communal. Il précise que peu de bâtiments dans le village sont vides. Pierre-André Henzelin confirme que dans le Plan d'Action Communal des mesures ont été transcrives, qui seront présentées et devront être soutenues.

Une citoyenne fait remarquer que l'avis de la Commission de Paysages et des sites est contestable entre l'esthétisme et la réalité des besoins, la commune devrait avoir plus de pouvoir.

À une citoyenne sur le fait que la journée de nettoyage n'a pas eu lieu, le Maire confirme avoir pris note de la remarque.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, remercie M. le Maire, les conseillers communaux, l'administration, les personnes qui œuvrent au fonctionnement de la commune et lève l'assemblée à 21h10.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :  
Jacques Maillat

La Secrétaire :  
Flore Brahier